SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC CI-ABJ-1975-B-16137

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires seront convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

05 Avril 2024, à 10 heures, à l'hôtel TIAMA, à ABIDJAN

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2023, et du Rapport joint du Président ;

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
 Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.

3. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2023, et quitus aux Administrateurs ;

4. Affectation du résultat ;

5. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

6. Ratification de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire faite par votre Conseil ;

7. Composition du Conseil d'Administration ;

8. Pouvoir en vue des formalités ;

9. Questions diverses

Les actionnaires qui ne pourront assister à cette Assemblée Générale sont invités à se faire représenter par un actionnaire présent à ladite assemblée munie d'un pouvoir.
Les pouvoirs sont tenus à la disposition des actionnaires *auprès de leur SGI* ou au *Siege Social de la Sicable.*

Ils seront également disponibles pour ceux qui en feront la demande à l'adresse suivante : *servicesfinanciers@hudson-cie.com*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION